

CALENDRIER DES EPREUVES BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
SESSION JUIN 2025

TECHNICIEN D'ETUDE DU BATIMENT
Option A : études et économie (23004)

GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE

Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves.

EPREUVES	DATES	HEURE DES ANTILLES	NATURE
Epreuves d'enseignement général			
Français - U51	Lundi 12 mai 2025	8 h - 11 h	écrite
Histoire - géographie et enseignement moral et civique - U52		14 h - 16 h 30	écrite
Arts appliqués et cultures artistiques - U6 <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	Mardi 13 mai 2025	9 h - 11 h	écrite
Economie-gestion - U34		13 h 30 - 15 h 30	écrite
Langue vivante A - U4 (1) <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	Mercredi 21 mai 2025	8 h - 9 h 10 min	écrite orale
Epreuve scientifique et technique - E1 -Mathématiques - U11 -Physique-chimie - U12 <i>Sous-épreuves ponctuelles pour les non habilités au CCF</i>	Du lundi 28 avril au vendredi 9 mai 2025	Durée : 1 h Durée : 1 h	écrite et pratique sur support informatique
Prévention - santé - environnement - U35	Jeudi 26 juin 2025	8 h - 10 h	écrite
Projet	A partir du 26 juin 2025 A l'initiative des académies	Durée globale : 15 min - présentation : 5 min - questions : 10 min	orale
Epreuve d'éducation physique et sportive - U7 <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	A l'initiative des académies		pratique
Epreuve E2 : épreuve d'analyse d'un projet et de préparation d'une offre			
Analyse du dossier technique (*)	Mercredi 14 mai 2025	12 h -13 h	lecture
Analyse d'un projet - U21 (4h00)		13 h - 17 h	écrite (BIM)
Analyse du dossier technique (*)	Jeudi 15 mai 2025	13 h -14 h	lecture
Quantification des ouvrages- U22 (3h00)		14 h - 17 h	écrite (BIM)
Analyse du dossier technique (*)	Vendredi 16 mai 2025	13 h -14 h	lecture
Estimation des coûts - U23 (3h00)		14 h - 17 h	écrite (BIM)
(*) Les candidats seront convoqués une heure avant le début de la sous-épreuve qu'ils passeront en premier, soit E2/ U21 ou E2/ U22 ou E2/ U23, soit E3/U32 ou E3/U33, pour analyser le dossier technique, support de ces cinq sous-épreuves. Ce dossier sera relevé et redistribué à chaque sous-épreuve aux candidats présentant plusieurs sous-épreuves.			
Epreuve E3 : épreuve de production et communication			
Présentation d'une activité de suivi de chantier - U31 <i>Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	A l'initiative des académies	Durée : 20 min	orale
Analyse du dossier technique (*)	Lundi 26 mai 2025	12 h -13 h	lecture
Finalisation d'un dossier - U32 (4h00) <i>Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>		13 h - 17 h	écrite pratique
Analyse du dossier technique (*)	Mardi 27 mai 2025	12 h -13 h	lecture
Préparation des travaux – U33 (4h00) <i>Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>		13 h - 17 h	écrite pratique
(*) Les candidats seront convoqués une heure avant le début de la sous-épreuve qu'ils passeront en premier, soit E2/ U21 ou E2/ U22 ou E2/ U23, soit E3/U32 ou E3/U33, pour analyser le dossier technique, support de ces cinq sous-épreuves. Ce dossier sera relevé et redistribué à chaque sous-épreuve aux candidats présentant plusieurs sous-épreuves.			
Epreuve facultative			
Epreuve facultative de langue vivante - UF1 (2)	A l'initiative des académies	Durée globale : 20 min dont préparation : 5 min	orale

(1) La durée totale de l'épreuve est de 1h10 minutes. 1ère partie évaluation écrite (1h) 2nde partie évaluation orale (10 minutes) Dans la mesure du possible l'épreuve écrite et orale devront se dérouler le même jour.

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre des épreuves obligatoires.